

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 03 OCTOBRE 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-05-23 – INTERCOMMUNALITE (5.7) - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - OUKOUT (SENEGAL): SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OMCI, AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE ET OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA SECONDE PHASE DU PROJET D'ADDUCTION D'EAU**

**DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 10 OCTOBRE 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE (ayant la procuration de M. NOISETTE), Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Serge ZUFFELATO (ayant la suppléance de J-F SEGAULT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de M. PILOT pour la 2019.05.01), Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (arrivée à compter de la 2019.05.02), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPARD, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT (ayant la procuration de G. ERZNEN), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de L. LEPIOUFF), Marie VIOT (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Alain BOURGEOIS (ayant la procuration de L. LALEVEE), Malika GHAZZALE, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING (ayant la procuration de F. EZAROIL), Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	André FONTAINE, Frédérique SAUVAT, Thomas MIGOT, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Alde HARMAND, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Alain ANSTETT, Stéphanie LAGARDE, Véronique CARRIER, Jean-François SEGAULT, Bruno BECK, Corinne LALANCE, Michel NOISETTE, Gérald ERZEN, Lydie LEPIOUFF, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Fatima EZAROIL.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	De la 2019-05-01 à la 2019-05-02 : 10 avis de procuration. De la 2019-05-02 à la fin : 9 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	1 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	56 PRESENTS à l’ouverture de la séance. 57 PRESENTS à compter de la 2019-05-02.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	66 VOTANTS

**Partenariat avec l'OMCI :**

Depuis 2003, l'OMCI, en partenariat avec la ville de Rezé (44), a réalisé au Sénégal des actions de coopération qui ont permis à 10 500 personnes, habitant 14 villages, d'avoir accès à l'eau potable. Ces réalisations ont permis à l'association de développer de l'expérience dans la conduite des projets, des compétences (techniques et administratives) ainsi que la connaissance des cadres institutionnels sénégalais.

**Intervention de l'OMCI :**

La mission de l'OMCI consistera notamment à assurer le suivi du projet, à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, à fournir un compte-rendu financier pour justifier l'emploi des fonds reçus.

Les modalités de ce partenariat sont précisées dans une convention.

**Avance de trésorerie :**

Pour assurer le financement du projet, l'OMCI dépose auprès du cofinancier (Agence de l'Eau Rhin Meuse) une demande de subvention pour le projet OUKOUT. Les modalités de versement de la subvention de ce cofinancier obligeront l'association l'OMCI à avancer une partie du montant de travaux avant le versement du solde de la subvention accordée.

Fortement impliquée depuis le démarrage du projet et consciente de son rôle de facilitateur pour mener à bien l'opération, la Communauté de Communes Terres Toulaises fait bénéficier à l'OMCI d'une avance de Trésorerie correspondant au solde que verse le cofinancier au moment du bilan du projet.

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse doit verser 50 000 € de subvention dont :

- 50% versés au lancement des travaux, soit 25 000 €,
- 30 % versés sur présentation des factures de dépenses, soit 15 000 €,
- 20% versés en fin d'opération sur présentation du bilan financier, soit 10 000 €.

Par conséquent, l'avance de trésorerie représente 10 000 €.

Les modalités de versement de cette avance et de remboursement à l'issue de l'opération sont précisées dans une convention.

**Octroi d'une subvention :**

La CC2T participe au financement de la seconde phase du projet Oukout en reversant à l'OMCI, maître d'ouvrage de l'opération, la somme de 38 000 € dans le cadre de la loi OUDIN (imputation sur le budget assainissement). Cette somme sera versée sur présentation d'un justificatif de démarrage des travaux.

De plus, la CC2T a obtenu auprès de la Région Grand Est, une subvention de 8 000 € en 2019 pour ce projet. Ces sommes seront versées à l'OMCI.

Enfin, la CC2T versera à l'OMCI la somme de 4 150 € qui correspond au reliquat de la première phase du projet porté par l'AREED. Cette association s'est en effet engagée - dans une convention signée avec la CC2T le 14 juin 2016 - à reverser les sommes non dépensées pour la phase 1 du projet.

Au total, le montant versé par la CC2T à l'OMCI est de 50 150 €.

## Budget de la phase 2 du projet OUKOUT

BUDGET PREVISIONNEL - Projet Oukout 2019 - REALISATION PHASE 2					
DEPENSES	146 095 €		RECETTES	146 095 €	
<b>Formation et sensibilisation</b>	<b>3 000 €</b>				
Sensibilisation des populations et formation comité gestion	3 000 €		Communauté de Communes Terres Touloises	38 000 €	26,0% Sollicité
<b>Alimentation EMAYE (993 habitants)</b>	<b>82 500 €</b>		Syndicat des eaux Cœur Toulois	15 000 €	10,3% Acquis
Canalisations - 8115 mètres.	64 000 €		SAUR -DSP 2017+2018= 2600€x2	5 200 €	3,6% Acquis
Accessoires et ouvrages	3 210 €		Agence de l'Eau	50 000 €	34,2% Sollicité
Branchements- 139 unités.	15 290 €		Région	8 000 €	5,5% Acquis
<b>Alimentation partielle DIAKENE DIOLA (812 habitants)</b>	<b>36 595 €</b>		AREED (reliquat phase1)	4 150 €	2,8% Acquis
Alimentation partielle (canalisation d'adduction depuis Boukitingo) en fonction des financements obtenus .(PM le coût estimatif du réseau et branchements est de 96000€)	36 595 €		Participation locale : Dont , pour les branchements familles 4245€ ,pour le réseau, OFOR 21500€	25 745 €	17,6% Acquis
<b>Ingénierie - Suivi - Evaluation</b>	<b>18 000 €</b>				
Assistance maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre au Sénégal	9 000 €				
Divers , imprévus , frais gestion	4 000 €				
Suivi et évaluation	5 000 €				
<b>6. Assainissement</b>	<b>6 000 €</b>				
Bloc sanitaire (latrines avec point d'eau).	6 000 €				

Vu l'avis de la Commission Services Publics du 5 septembre 2019,

Le Conseil Communautaire, à la majorité, Messieurs FLABAT (ayant la procuration de M. ERZEN) et BRASSEUR votant contre, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'OMCI
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention relative à une avance de trésorerie pour l'OMCI,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 38 000 € à l'OMCI au titre de la loi OUDIN pour le projet d'adduction d'eau,
- d'autoriser le versement à l'OMCI la somme de 8 000 € correspondant à une subvention versée par la Région Grand Est pour le projet ainsi que la somme de 4 150 € correspondant à un reliquat de la phase 1 du projet.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

